



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des pêches et des océans

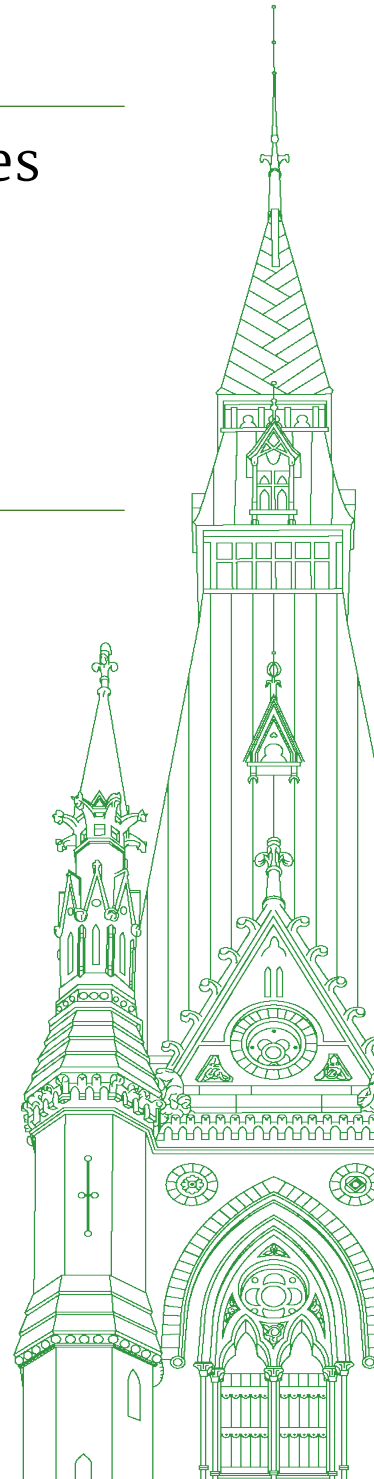
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 037

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mercredi 6 mai 2026

Présidente : Hedy Fry



Comité permanent des pêches et des océans

Le mercredi 6 mai 2026

• (1755)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.)): Nous allons reprendre la réunion.

Monsieur Deschênes, vous avez la parole.

[Français]

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ): Merci, madame la présidente.

La chasse au loup-marin est inscrite dans les gènes, dans les traditions, dans la culture des gens des Îles-de-la-Madeleine. Présentement, au Québec, il y a une demande pour des produits du phoque, mais l'offre n'est pas suffisante.

Il y a aussi un projet intéressant en Haute-Gaspésie pour développer la filière du loup-marin. On constate qu'il y a un problème actuellement en ce qui a trait à la réglementation, ce qui fait que la chasse au phoque est plus compliquée qu'elle ne le devrait. C'est pourquoi je propose aujourd'hui au Comité permanent des pêches et des océans d'appuyer la motion d'étude suivante.

Je propose que,

- a) le Comité entreprenne une étude sur le développement de la filière du loup-marin dans le golfe du Saint-Laurent et les Maritimes;
- b) l'étude porte spécifiquement sur:
 - (i) la modernisation de la réglementation,
 - (ii) les mesures pour favoriser l'émergence d'une relève,
 - (iii) les initiatives pour améliorer l'acceptabilité sociale,
 - (iv) les moyens à mettre en œuvre pour développer la filière du loup-marin;
- c) le Comité invite à comparaître des représentants de Pêches et Océans Canada, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, des associations de chasseurs de loup-marin, des chasseurs, des représentants des communautés côtières et autochtones, ainsi que des biologistes marins;
- d) le Comité consacre un minimum de trois réunions à cette étude;
- e) le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre;
- f) conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à son rapport.

[Traduction]

La présidente: Est-ce que vous présentez cette motion pour la première fois?

[Français]

Alexis Deschênes: Non.

[Traduction]

La présidente: Vous l'avez déjà présentée. Très bien.

[Français]

Alexis Deschênes: Oui. Elle a déjà été mise en avis le 22 avril.

[Traduction]

La présidente: Il nous reste encore cinq minutes.

Monsieur Connors, vous avez la parole.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Votre motion dit « Maritimes ». Il faudrait dire « Canada atlantique ».

[Français]

Alexis Deschênes: Je suis tout à fait d'accord.

D'ailleurs, mes collègues vont proposer un amendement visant à élargir cette motion.

Nous pourrions peut-être donner la parole à M. Small.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Small, vous avez un amendement visant à élargir cette motion.

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): Oui. Merci, madame la présidente.

J'ai quelques changements à proposer. J'aimerais amender la motion afin qu'elle se lise comme suit:

Que:

- a) le Comité entreprenne une étude sur le développement... des industries du pinnipède dans le golfe du Saint-Laurent et dans les régions de l'Atlantique, du Pacifique et du Nord;
- b) l'étude porte spécifiquement sur:
 - (i) la modernisation de la réglementation,
 - (ii) les mesures pour favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de chasseurs,
 - (iii) les initiatives pour améliorer l'acceptabilité sociale,
 - (iv) les moyens à mettre en œuvre pour développer les industries du pinnipède;
- c) le Comité invite à comparaître des représentants de Pêches et Océans Canada, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, des associations de chasseurs de pinnipèdes, des chasseurs, des représentants des communautés côtières et autochtones, ainsi que des biologistes marins;
- d) le Comité consacre un minimum de cinq réunions à cette étude;
- e) une heure soit consacrée à l'examen des progrès réalisés concernant les recommandations du rapport n° 12 du comité, daté de décembre 2023, intitulé *Les impacts écosystémiques et la gestion des populations de pinnipèdes*;
- f) le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre;
- g) conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à son rapport.

• (1800)

La présidente: Monsieur Deschênes, vous avez la parole.

[Français]

Alexis Deschênes: Je suis d'accord sur les amendements proposés par mon collègue. La seule chose que j'aimerais souligner, c'est que nous pourrions utiliser le mot « loup-marin » ou « phoque » au lieu de « pinnipède » dans la version française. Ce serait plus concret.

[Traduction]

La présidente: Peut-on y remédier, chers analystes?

[Français]

Natacha Kramski (attachée de recherche auprès du Comité): Les pinnipèdes comprennent aussi, si je ne m'abuse, d'autres mammifères marins, dont les otaries. La motion serait donc plus large que si on indiquait seulement le mot « phoque ». D'autres mammifères marins seraient aussi inclus dans la définition de « pinnipède ».

[Traduction]

La présidente: Merci.

Monsieur Deschênes et monsieur Small, voulez-vous utiliser le mot « pinnipède »? Voulez-vous qu'on s'en tienne à cela? Que souhaitez-vous faire?

Allez-y, monsieur Cormier.

Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Sommes-nous en train de discuter de l'amendement de M. Small en ce moment? Je veux juste m'en assurer.

La présidente: M. Deschênes a accepté l'amendement, mais je crois que l'analyste affirme que le terme « pinnipède » recouvre une catégorie plus large que celle des phoques seulement.

Serge Cormier: Il y a eu deux modifications à la proposition de M. Small. Est-ce exact?

La présidente: Oui.

Serge Cormier: Je ne suis pas vraiment d'accord avec la deuxième partie, celle qui prévoit une heure ou deux. Cela nous ferait perdre du temps que nous pourrions consacrer à entendre les témoins que nous voulons inviter, et cela priverait également de temps les témoins de M. Deschênes.

La seule partie qui me pose problème, c'est celle qui prévoit qu'on doive consacrer une ou deux heures à l'examen du rapport.

La présidente: Quelqu'un souhaite-t-il ajouter quelque chose? Le Comité est-il d'accord?

Monsieur Small, vous avez la parole.

Clifford Small: Pour être juste envers M. Cormier, que diriez-vous d'organiser une nouvelle réunion afin de discuter des mesures qui ont été prises à la suite des recommandations de la dernière étude sur les pinnipèdes?

La présidente: Monsieur Cormier, l'amendement indique « un minimum de cinq réunions ». On parle maintenant de six réunions, peut-être.

Serge Cormier: Non, madame la présidente. Je tiens à dire clairement que nous ne sommes pas d'accord pour tenir d'autres réunions ou audiences sur le rapport d'une autre étude. Cela nous fait perdre du temps que nous pourrions consacrer à ce que nous voulons réellement faire. Je pense que M. Deschênes aimerait que davantage de témoins viennent nous parler des problèmes liés à la situation des phoques.

[Français]

Je ne suis pas d'accord sur cette partie de l'amendement de M. Small.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Small, vous avez la parole.

Clifford Small: Madame la présidente, je me demande si M. Cormier veut nous expliquer pourquoi il n'est pas d'accord pour que des fonctionnaires viennent nous expliquer les mesures qui ont été prises ou non pour donner suite aux recommandations du dernier rapport. Nous pouvons continuer à rédiger des rapports, mais, si aucune mesure n'est prise pour donner suite à nos recommandations, ne sommes-nous pas en train de perdre notre temps?

Les témoins viennent à Ottawa. Ils veulent des recommandations. Les intervenants comptent sur nous pour essayer de faire bouger les choses au gouvernement afin de redynamiser le secteur de la pêche. Je ne sais pas pourquoi M. Cormier semble vouloir dissimuler l'inaction qui a suivi le dernier rapport sur les phoques, les otaries et les morses. Peut-être qu'il pourrait nous expliquer l'avancement des travaux sur ce rapport. Peut-être qu'il pourrait le faire ici même. Nous pouvons rester encore une heure, et il pourra nous dire tout ce qui a été fait sur le dossier des pinnipèdes.

• (1805)

La présidente: Je crois que nous avons décidé dès le départ que certaines personnes avaient un avion à prendre et ne pouvaient pas rester une heure de plus, mais je comprends votre point de vue, monsieur Small.

Monsieur Deschênes, vous avez la parole.

[Français]

Alexis Deschênes: Pour moi, il est important que la motion porte sur les phoques, ce qui fait que je ne veux pas qu'on l'élargisse trop. Je ne sais pas s'il y a de la chasse à l'otarie qui se fait ailleurs. Cependant, pour ma part, je veux que le loup-marin, ou le phoque, soit mentionné dans mon sujet d'étude. C'est ça qui est important pour les gens de chez nous.

[Traduction]

La présidente: Vous ne voulez pas utiliser le terme « pinnipède ». Vous voulez conserver le terme « loup-marin ».

Monsieur Small, M. Deschênes a une objection. Êtes-vous d'accord avec lui?

Clifford Small: La suggestion de M. Deschênes ne me pose pas vraiment de problème, si ce n'est que, sur la côte Ouest, dans les eaux du Pacifique, la surpopulation de lions de mer a été relevée comme un problème. Nous avons d'ailleurs abordé quelque peu cette question dans notre dernier rapport, publié en 2023. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre ici... Il y a ici plusieurs députés de la Colombie-Britannique qui aimeraient peut-être entendre des témoignages sur les lions de mer. C'est tout.

La présidente: Monsieur Morrissey, vous avez la parole.

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je tiens à préciser que nous nous opposons à l'amendement proposé par M. Small. La motion initiale de M. Deschênes porte expressément sur une question qui aurait dû être examinée bien avant. Nous appuyons la motion initiale de M. Deschênes. Nous n'appuyons pas l'amendement.

La présidente: Y a-t-il d'autres interventions concernant l'amendement de M. Small?

Monsieur Gunn, vous avez la parole.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Je voudrais juste avoir quelques précisions sur ce qui vient de se dire. Sommes-nous donc en train de... M. Deschênes et les libéraux ne veulent pas inclure le terme « pinnipède » parce qu'ils veulent limiter l'étude aux conséquences sur une seule des deux côtes du Canada, et non sur l'autre.

J'attends leurs explications. Il me semble que, quand nous avons approuvé une étude précédente sur une question qui concernait principalement la côte Ouest, à savoir l'ouverture de la pêche au saumon rouge, nous avons formulé la motion de manière suffisamment large pour qu'elle ne soit pas sans intérêt pour la moitié des membres du Comité. Ils pouvaient faire le lien avec leur circonscription et leur région côtière. Je ne sais pas si cette omission de la moitié du littoral canadien est délibérée ou si elle résulte d'un malentendu.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Madame la présidente, je suis moi aussi surpris que les libéraux semblent s'opposer à certains amendements très constructifs, dont l'un consiste simplement à remplacer, en anglais, le mot « *hunters* » par « *harvesters* » — un terme bien plus acceptable socialement.

Par ailleurs, ils ne veulent pas entendre de témoignages sur les progrès du gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans une étude que nous avons réalisée il y a à peine deux ans sur des questions qui restent d'actualité. Qu'est-ce qui a été accompli, le cas échéant? Les députés ministériels ne semblent même pas vouloir discuter des mesures prises ou non par leur ministère depuis la publication de cette étude et de ce rapport.

Serge Cormier: Madame la présidente, à l'intention des téléspectateurs, je voudrais revenir sur les remarques de MM. Arnold et Small. La motion initiale de M. Deschênes proposait essentiellement que nous invitions des représentants de Pêches et Océans Canada. Ce sont ces fonctionnaires qu'il souhaite entendre. Quand ces représentants seront devant nous, l'opposition pourra leur poser toutes les questions qu'elle veut au sujet du rapport, des progrès réalisés ou de tout autre sujet concernant les phoques.

Je veux simplement que les gens à la maison comprennent que les responsables sont déjà invités à venir témoigner. Les députés auront le temps de leur poser des questions. C'est pour cette raison que nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de prolonger davantage les travaux. Les représentants du ministère viendront ici même, et les députés pourront leur poser des questions.

J'espère que nous pourrons passer à autre chose, madame la présidente. Il est actuellement 18 h 12, et je crois que vous aviez prévu d'arrêter plus tôt pour ceux qui doivent prendre l'avion et partir jeudi. Merci de cette attention, mais je pense qu'il faut prendre cette décision.

• (1810)

La présidente: Y a-t-il d'autres intervenants?

Monsieur Deschênes, vous avez la parole.

[Français]

Alexis Deschênes: J'acceptais le principe voulant qu'on élargisse l'étude à la côte Ouest. Je n'étais pas informé au sujet des otaries. Ce n'est pas le sujet sur lequel j'ai le plus de connaissances sur la

côte Ouest. Cependant, ce que je vois, c'est que l'espèce dominante est le phoque commun et qu'il y a parfois des otaries de Steller et des loutres de mer.

Je n'ai donc pas de problème à ce qu'on écrive tout simplement « une étude sur le développement de la filière du loup-marin et des autres espèces qui se retrouvent également en Colombie-Britannique, soit les otaries de Steller et les loutres de mer », pour que ça permette de traiter les espèces qui s'apparentent au phoque commun et qui peuvent faire l'objet de la chasse sur la côte Ouest.

[Traduction]

La présidente: Je vais ensuite poser une question au sujet de l'amendement de M. Small.

Je voudrais seulement sonder la salle pour voir qui est pour l'amendement.

Robert Morrissey: Nous nous opposons à l'amendement de M. Small, mais nous appuyons celui de M. Deschênes.

La présidente: Vous approuvez le sous-amendement de M. Deschênes à l'amendement de M. Small.

Monsieur Small, qu'en pensez-vous? Cela vous convient-il?

Clifford Small: Je ne pense pas que mon avis ait vraiment de l'importance. Je suis en minorité ici.

La présidente: J'ai l'impression que l'amendement... M. Deschênes semble d'accord pour étendre la portée à la côte Ouest, mais il y a toujours un amendement qui doit être mis aux voix, celui de M. Small.

Clifford Small: J'aimerais ajouter quelques mots au sujet de mon amendement.

Je m'adresse à M. Morrissey et à ses amis libéraux assis à ses côtés. Négliger les problèmes du Nord constitue une véritable injustice envers nos peuples autochtones de cette région, dont le mode de vie a été anéanti par le déclin de l'industrie de la chasse au phoque. Je sais que M. Morrissey fait ici preuve d'un certain esprit partisan, mais il devrait reconnaître le caractère inclusif de mon amendement. Dans un certain sens, il tient compte de la réconciliation, madame la présidente.

La présidente: Merci.

Monsieur Cormier, votre main est levée.

Serge Cormier: Madame la présidente, je voudrais simplement clarifier les choses pour tout le monde. Si je me trompe, monsieur Deschênes, je vous prie de bien vouloir m'aider.

En ce qui concerne l'amendement de M. Small, le seul point auquel nous nous opposons est le nouveau paragraphe: « e) qu'une heure soit consacrée à l'examen des progrès réalisés concernant les recommandations du rapport [...] du comité », etc.

[Français]

Monsieur Deschênes, de votre côté, êtes-vous d'accord sur le reste des amendements de M. Small ou est-ce trop large? Je veux juste être sûr que tout le monde comprend bien ce qui se passe.

Alexis Deschênes: Je suis d'accord sur l'amendement de M. Small pour élargir la question afin que nous parlions des phoques et des otaries de la côte Ouest ainsi que des autres espèces de pinnipèdes du côté nord. J'accepte que nous élargissions l'étude à tout ça.

Ce que je veux, c'est que nous fassions mention du loup-marin pour ce qui est du golfe du Saint-Laurent et des Maritimes, parce que c'est ce qui a un sens pour nous.

En ce qui concerne l'heure supplémentaire, je vous laisse en débattre. Je n'ai pas d'objection à cet égard.

[Traduction]

La présidente: Je dois lever la séance, car certains membres ont des vols à prendre. Je vais laisser M. Klassen et M. Arnold prendre la parole, puis je vais clore cette réunion.

Essayons de résoudre cette question. J'ai l'impression que plusieurs s'entendent sur plusieurs points. Le seul point de désaccord concerne le fait d'ajouter une heure supplémentaire. C'est ce que j'ai compris.

Allez-y, monsieur Klassen, puis M. Arnold pourra s'exprimer.

• (1815)

Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Je vais faire une brève observation. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas poser des questions aux témoins au sujet des côtes Nord, Ouest et Est. Personne n'empêche quiconque de parler de la côte Ouest ou de la côte Nord. Il ne s'agit pas ici de réconciliation. Nous pouvons parler de l'ensemble du pays, pour autant que cela se rapporte au sujet défini dans le cadre de l'étude.

La présidente: Allez-y, monsieur Arnold.

Mel Arnold: Merci, madame la présidente.

Pour en revenir au protocole et aux règles de procédure applicables à la conduite d'une séance, M. Small a proposé un amendement, et nous ne nous sommes pas encore prononcés sur cet amendement.

Si je comprends bien, M. Cormier propose un sous-amendement pour supprimer le point e).

Plutôt que d'essayer de tout regrouper sous un même vote, je pense qu'il serait bien plus clair que vous, madame la présidente, passiez en revue cet amendement et que vous le mettiez aux voix.

La présidente: Vous avez tout à fait raison, monsieur Arnold.

Examinons maintenant le sous-amendement proposé par M. Cormier, qui vise à supprimer la mention de l'heure consacrée à l'examen du rapport précédent. Passons au vote.

(Le sous-amendement est adopté. [Voir le Procès-verbal])

(L'amendement modifié est adopté. [Voir le Procès-verbal])

La présidente: Je demande à tous les députés de se prononcer sur la motion modifiée, c'est-à-dire la motion qui intègre l'amendement de M. Small, sans ce qui a été retiré par le sous-amendement de M. Cormier.

[Français]

Alexis Deschênes: Madame la présidente, je veux juste être bien certain que, dans la motion, dans sa version amendée, nous fassions toujours mention du golfe du Saint-Laurent et du loup-marin, mais en ajoutant la partie...

On me dit que c'est le cas. Alors, c'est parfait. Ça me va très bien.

[Traduction]

La présidente: La motion modifiée inclut les pinnipèdes afin d'élargir le champ d'application. Nous avons également retiré l'étude d'une heure sur l'ancien rapport avec le sous-amendement de M. Cormier.

(La motion modifiée est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

La présidente: La motion est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>